



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 334 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement n° 334 relatif à la démolition d'immeubles ;
2. **Nature et effets** : *Ce Règlement a pour objet :*

#### Règlement n° 334 relatif à la démolition d'immeubles

Modifiant le règlement sur les démolitions, ayant pour objet d'ajouter des dispositions déclaratoires, interprétatives, administratives, relatives au comité de démolition, les demandes d'autorisation et procédures ainsi que des dispositions finales.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 novembre 2024, 19 h, au 234B rue des Loisirs, quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 300, rue Saint-Patrice aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi. Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier